

**Rapport concernant la réponse de la municipalité au postulat de Mme Waltraud Casson
"Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de
tous"**

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

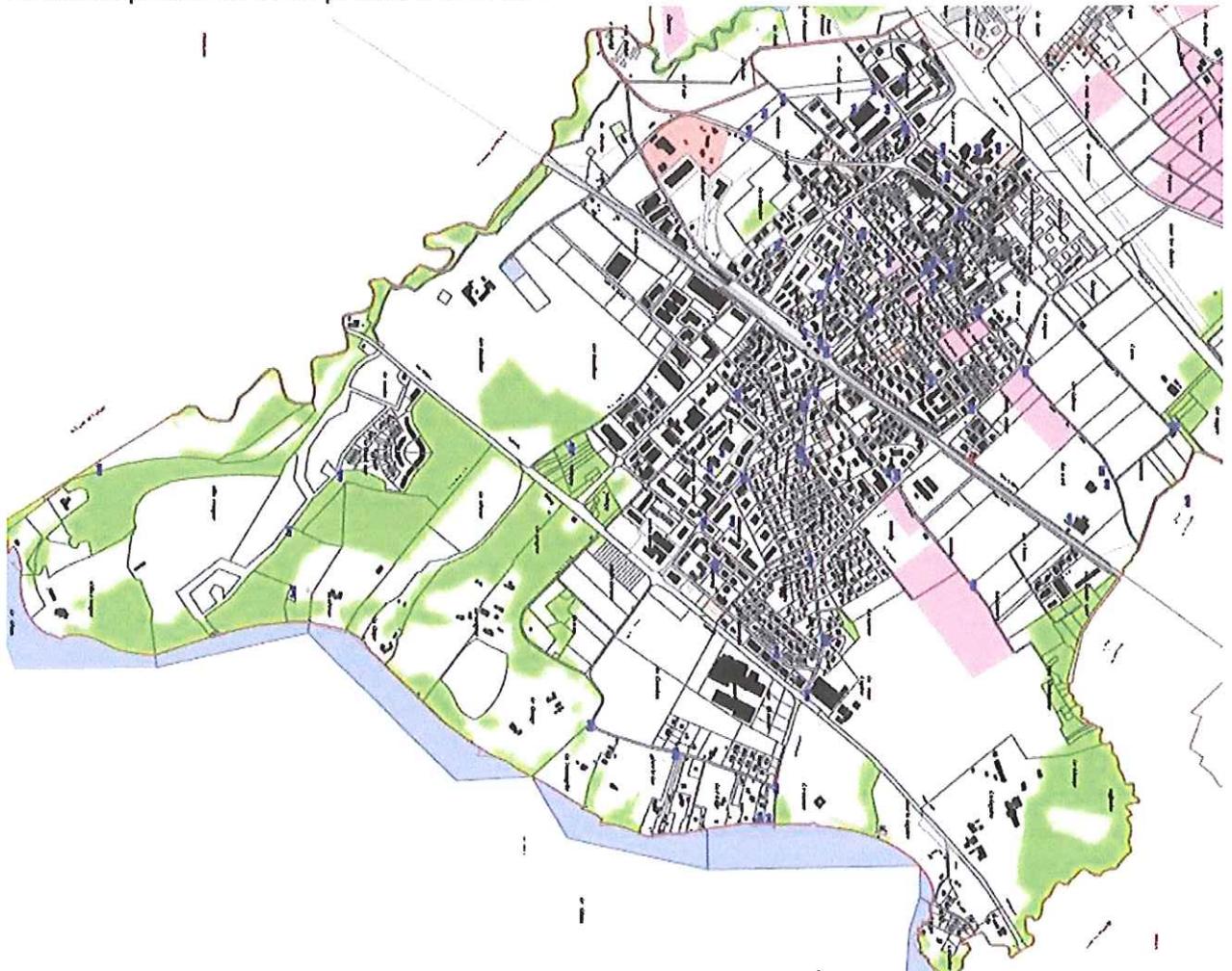
La commission composée de :

Mesdames	Catherine Labouchère	membre
	Marika Thevenaz	membre
Messieurs	Daniel Calabrese	1er membre et rapporteur
	Yves Clerc	membre
	Cristian Riccio	membre

s'est réunie le 14 février 2012 afin de statuer la réponse de la municipalité au postulat de Mme Waltraud Casson. Monsieur Yves Clerc était excusé. La commission remercie le municipal Mr Olivier Fargeon, pour ses explications et réponses à nos questions.

Les Bancs :

Parmi les différents retours qu'aurait pu faire la population à la municipalité, le manque de bancs n'a jamais été une préoccupation majeure pour la mobilité. L'enquête communautaire a plutôt démontré que les Glandois étaient à la recherche de lieux de rencontres plutôt qu'à la recherche de bancs. Le plan ci-dessous montre que la ville de Gland est relativement bien fournie en bancs publics, malgré le fait que la croissance de la ville ait été rapide et que tout n'a pas pu être pensé et fait en priorisant les aspects de mobilité.



Néanmoins, pour les nouveaux projets, la municipalité a prévu d'aménager des espaces verts conviviaux (aménagement pour les piétons, espaces dédiés, jardins de poche,...)

Les problématiques liées aux bancs publics :

- Nuisance sonores, essentiellement la nuit tombée, où des personnes utilisent ces bancs pour terminer leur soirées de manière bruyante
- L'interdiction signifiée par le canton (essentiellement dans des zones de réserves naturelles, typiquement le long du sentier des toblérones)

La municipalité n'est pas fermée à l'ajout de bancs publics et évaluera de cas en cas l'opportunité d'ajouter des bancs si la demande lui en était faite. (Elle l'a d'ailleurs fait lors d'un précédent postulat Casson de juillet 2007 *demandant que la municipalité étudie la possibilité de développer un lieu convivial à la zone industrielle « les Avouillons »*)

La municipalité est d'avis qu'il faut pouvoir rester évolutif et trouver le bon équilibre entre bancs et nuisances.

D'ailleurs, le plan des mobilités serait un bon endroit où faire paraître un chapitre concernant le concept d'emplacement de bancs publics.

Les trottoirs :

la municipalité fait ce qu'il faut (création ou agrandissement) dès qu'elle en a l'occasion. Bien souvent elle doit recourir à des expropriations (volontaires ou non). Dans sa réflexion, pour les projets futurs, la municipalité prend également en compte l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les WC publics :

Les WC publics sont une problématique qui est assez difficile à régler pour une ville. Par exemple ceux situés à la gare ne sont pas propriété de la commune et donc leur gestion (entretien et heures de fermeture) sont de la responsabilité des CFF. La municipalité pourrait engager un dialogue avec les CFF afin d'augmenter les heures d'ouverture (week-end et la nuit), mais il est presque certain que les CFF demanderaient en échange à la municipalité d'assumer leur entretien ainsi que les éventuelles déprédations.

En conclusion :

La commission estime que la municipalité a intégré et anticipé ce besoin dans ses réalisations futures et réflexions. De plus cette dernière est ouverte à des demandes ponctuelles. C'est donc à l'unanimité de ses membres présents que la commission vous recommande d'accepter la réponse de la municipalité.

Pour la commission

Gland, le 4 mars 2012

Catherine Labouchère



Marika Thevenaz

Daniel Calabrese

1er membre et rapporteur



Yves Clerc

Cristian Riccio

